

SUISSE

LE GENEVOIS SUPERVISE L'ANTIBLANCHIMENT

Aucun transfert de données fiscales

STILIANO ORDOLLI. Le nouveau chef de la cellule de renseignement contre le blanchiment (MROS) répond aux craintes liées à la criminalisation de l'évasion fiscale et à la protection des gérants. **PAGE 3**



Le vrai visage de l'antiblanchiment

Le chef de la cellule de renseignement contre le blanchiment (MROS) donne des réponses claires aux questions sur la transmission de noms.

SÉBASTIEN RUCHE

Sa nomination semble ne faire que des heureux sur la place financière. Stiliano Ordolli y est décrit comme un professionnel compétent, ouvert à la discussion et très accessible. Des qualificatifs que l'on n'attend pas forcément concernant l'un des personnages-clés de la lutte contre le blanchiment en Suisse. Ils se confirment rapidement de visu: le nouveau responsable du bureau de communication en matière de blanchiment (MROS) n'a rien du superflü austère ou du fonctionnaire fédéral anguleux. C'est un quadra souriant et pédagogue qui démystifie la lutte contre le blanchiment en Suisse et répond aux craintes qu'elle suscite parfois.

L'un des aspects de son métier, celui de communiquer des données à l'étranger, l'expose à des réactions épidermiques ou des suspensions exacerbées depuis que des noms de gérants ou d'assistantes de gestion ont été envoyés aux Etats-Unis, plus tôt cette année. «Actuellement nous ne transmettons pas le nom de l'intermédiaire financier qui effectue un signalement, ce serait illégal», répond tranquillement Stiliano Ordolli, qui partage son temps entre son domicile genevois et son bureau bernois à l'Office fédéral de la police.

Et les noms d'autres professionnels de la finance - gérants ou fiduciaires par exemple, qui pourraient avoir servi un client soupçonné de blanchiment? Ces informations ne sont pas non plus transmises. Le jeune quadra ne trouve pas de cas de figure dans lesquels le nom de l'intermédiaire financier non bancaire qui a communiqué un soupçon à un homologue à l'étranger serait nécessaire au «Money Laundering Repor-

ting Office-Switzerland» pour ses analyses. L'élément-clé reste la banque, puisqu'un numéro de compte est capital pour préparer une demande d'entraide judiciaire.

«Le rôle du MROS est souvent mal compris, enchaîne l'ancien collaborateur de la BCGE. Nous sommes une cellule de renseignement. Nous voir comme le service d'analyse du procureur serait une image réduite et incomplète. Nous rassemblons et analysons des informations financières liées à des soupçons de blanchiment, avant de les envoyer aux autorités de poursuite pénale ou de les mettre à disposition des autorités qui nous le demandent, en Suisse ou à l'étranger, selon les conditions de l'entraide administrative».

On imagine bien que certains destinataires de ces données respectent évidemment la confidentialité: la Finma, la Commission fédérale des maisons de jeu, les polices, les procureurs en Suisse ou les cellules de renseignement étrangères, via le canal sécurisé du groupe Egmont, le groupe de travail réunissant plus de 130 «FTU» - Financial Intelligence Units, l'appellation internationale des équivalents du MROS. Mais si ces cellules sont situées dans des pays peu démocratiques?

Depuis la création du MROS en 1998 dans le cadre de la Loi sur le blanchiment (LBA), ses spécialistes transmettent à leurs homologues un rapport relatant les motifs de soupçon. Si les noms des clients visés y apparaissent, ces rapports ne contiennent aucune information financière, comme des numéros de compte ou leurs soldes, rappelle Stiliano Ordolli. En outre, «ces informations ne peuvent pas être utilisées comme moyen de preuve, mais servent

STILIANO ORDOLLI

Nouveau responsable du bureau de communication en matière de blanchiment (MROS).

2007. Doctorat en droit à l'Université de Genève.

2008. Travaille comme Compliance Officer à la BCGE.

2009. Réussit le concours diplomatique et entre au DFAE.

FÉVRIER 2011. Entre à fedpol en tant que chef suppléant du MROS.

SEPTEMBRE 2013. Devient responsable du MROS.

seulement à aider la préparation d'une demande d'entraide judiciaire ou à approfondir une enquête dans le pays d'origine». De plus, développe le nouveau chef du MROS en sortant des documents législatifs de son sac à dos, «on ne transmettra pas d'informations sur un requérant d'asile ou sur un opposant politique, en vertu de la clause d'ordre public contenue dans la législation suisse». Cette clause a d'ailleurs été incluse dans la modification de la LBA du 21 juin dernier et qui entrera en vigueur en novembre si aucun référendum n'est lancé.

L'autre grand dossier en matière de blanchiment - et autre source majeure d'inquiétude - concerne la criminalisation de l'évasion fiscale grave, recommandée par le GAFI en février 2012 et qui doit être intégrée dans le cadre réglementaire suisse à l'avenir. Une fois que ce sera fait, le MROS s'attend-il à recevoir une avalanche de signalements? Difficile à prévoir ou à quantifier, répond le spécialiste, qui souligne que «des infractions fiscales sont déjà considérées comme des actes préalables au blanchiment en Suisse: la contre-

bande ou le carrousel TVA. L'extension vers l'évasion fiscale, qui est strictement encadrée par des conditions de seuil et de circonstances aggravantes, ne modifie pas totalement la pratique suisse», tempère Stiliano Ordolli. Il n'ira pas jusqu'à offrir un commentaire lorsqu'on lui fait remarquer que si les professionnels de la finance s'inquiètent de cette criminalisation de l'évasion fiscale, ce n'est probablement pas parce qu'ils soupçonnent leurs clients de contrebande...

Une fois les modifications réglementaires effectuées, le MROS transmettra-t-il toutes les données fiscales des clients éventuellement soupçonnés? Cet autre soupçon est également écarté dans un sourire: «non, car nous n'avons simplement pas accès aux données fiscales. Le MROS a la particularité d'être connecté à des bases de données policières et judiciaires, ce qui facilite notre travail d'analyse, mais pas à des informations fiscales. Les données que nous transmettons éventuellement nous ont été envoyées par les intermédiaires financiers qui ont

éprouvé des soupçons de blanchiment d'argent. Or, en Suisse, le blanchiment d'argent présuppose un crime comme infraction préalable. Les informations que nous traitons sont donc pour nous de nature criminelle, indépendamment du fait que leur origine pourrait aussi être fiscale».

Enfin, le nouveau responsable du MROS compte-t-il modifier le fonctionnement de la cellule? Pas particulièrement. Ordolli s'inscrit dans la continuité du travail de la responsable précédente, Judith Voney, qui dirige depuis cet été la Division Enquêtes Terrorisme de fedpol. «Deux nouveaux analystes devraient nous rejoindre en 2014, ce qui portera leur nombre à dix. Nous réfléchissons à affiner notre organisation interne afin d'optimiser les compétences des collaborateurs et d'améliorer les échanges internationaux. Nous étudions aussi l'éventualité d'offrir aux intermédiaires financiers la possibilité d'effectuer leurs communications via un système sécurisé, et enfin abandonner les envois par la poste ou par fax», conclut Stiliano Ordolli. ■